

LES PARLEMENTAIRES DU NORD AU DÉBUT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1881-1889) : UN EXEMPLE DE FUSION DES ÉLITES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES¹

Francis Przyzbyla

(Université de Lille 3-Charles de Gaulle)

De 1881 à 1889, le Nord envoie au Parlement un imposant groupe de 52 élus : 38 députés et 18 sénateurs. Ce département, le plus peuplé de province, pèse aussi d'un poids économique inégalé.

Le propos vise à éclairer la collusion entre milieux politiques et économiques nordistes, durant cette période. La démonstration s'appuie sur trois piliers : l'unité de recrutement, l'unité de fortune et l'unité de comportement.

I. Unité de recrutement : familles et milieux sociaux

Tout d'abord, un rapide portrait du groupe. Les trois quarts² des parlementaires sont des enfants du Nord. La naissance dans le département est d'autant plus probable que l'élus est républicain, et plus encore s'il est sénateur.

Les élus nordistes sont presque tous des citoyens. 90 % des élus sont nés dans un chef-lieu de canton, ou dans une commune de plus de 2 000 habitants. Deux élus sur trois sont nés dans une ville de plus de 10 000 habitants. Ils ne sont que 27 % à avoir vu le jour en une commune de moins de 5 000 habitants³. Au début de la III^e République, et sur l'ensemble de la période 1871-89, l'enracinement dans la France rurale n'est donc pas une caractéristique nordiste.

Les sénateurs sont encore davantage issus des couches citadines. Durant la mandature 1879-1888, c'est dans le chef-lieu d'arrondis-

¹ La présente contribution emprunte une partie de son développement à la thèse de doctorat soutenue en décembre 2004, et qui a obtenu le prix de thèse 2005 de l'Assemblée Nationale.

² Parlementaires 1881-1889 : 72 % / Députés 1881-85 : 81 % / Sénateurs 1888-93 : 86 %.

³ Francis Przyzbyla, « L'enracinement local », *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la III^e République*, C.R.H.E.N.O., Univ. Ch. de Gaulle – Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2000, p. 37-48

sement ou de département, ou encore dans la capitale, que se trouve leur lieu de naissance (13 sur 15).

Les grands électeurs semblent n'offrir le mandat sénatorial qu'aux seuls élus de ville importante, tant sur le plan démographique que politique. Les communes périurbaines, les bourgs avoisinants et les campagnes profondes font confiance au maire de préfecture ou de sous-préfecture, réputé avoir une meilleure connaissance des subtilités de la vie politique.

Ce recrutement citoyen, élément de cohésion, englobe conservateurs et républicains dans un même type de civilisation. L'ampleur du phénomène permet de considérer la ville comme l'un des facteurs déterminants de la socialisation politique du futur élu nordiste.

Le cursus scolaire traduit des parcours universitaires souvent similaires. À l'évidence, les parlementaires disposent d'une très solide instruction. Leur éducation est celle des classes les plus aisées de la société. Les deux tiers ont fait des études supérieures. Un sur cinq, tant conservateur que républicain, est docteur en droit. L'élitisme du recrutement se renforce encore durant la législature 1885-89.

Mais qu'ils soient avocats, maîtres brasseurs, notaires, industriels textiles, ingénieurs, raffineurs de sucre, propriétaires ou magistrats, dans la plupart des cas, les élus de cette décennie se connaissent bien avant leur élection, car ils appartiennent aux mêmes clans familiaux.

De fait, peu de départements ont poussé à ce point l'enchevêtrement des cousinages et des imbrications familiales. Les Brame et les Barrois ont des convictions politiques opposées. Pourtant, une union consacre l'alliance des deux familles. Le monarchiste Thellier de Poncheville s'oppose, dans une lutte acharnée, à la dynastie Sirot, pourtant parente.

Rien ne peut surprendre davantage que le combat fratricide du républicain Girard et du conservateur Renard, lorsque l'on sait que ces deux-là sont cousins germains. Rien n'étonne plus que les liens familiaux qui unissent le gambettiste libre-penseur Masure, la dynastie légitimiste des de Staplande et le sénateur républicain Claeys.

La dynastie monarchiste des Plichon et la dynastie bonapartiste des Des Rotours cousinent avec le ferryste Louis Legrand et avec les frères Legrand, ces deux derniers opportunistes bon teint, l'un député et ministre du commerce, l'autre sénateur-maire de Lille.

À travers ces cousinages, c'est tout le passé qui affleure, disant et redisant combien ces élus sont des héritiers.

Certains font partie de générations dont les parents ont vécu les affres révolutionnaires. La petite noblesse nordiste aussi bien que la bourgeoisie citadine ont souffert cruellement des violences de la Terreur. Ces épisodes ont durablement modelé les représentations mentales. Les monarchistes Thellier de Poncheville, Martimprey ou Frescheville, ou des élus modérés tels Corne ou Wallon, dans leurs actes et dans leurs paroles, héritent de cette blessure.

À maintes reprises, resurgit également le souvenir lancinant des Constituants de 1789¹, tous agriculteurs aisés et propriétaires fonciers, tous acquéreurs de biens nationaux. Ces achats gourmands, voire boulimiques, ont permis à des « coqs de village » d'arrondir leur patrimoine, de briguer les suffrages de leurs concitoyens, et d'engranger, génération après génération, mandats locaux et départementaux comme autant de trésors susceptibles de fructification.

Le XIX^e siècle propulse ces familles dans le raffinage de sucre, la distillation d'alcools, la teinturerie, l'industrie textile ou la production de bière. Lorsque la réorientation des fonctions de production s'accompagne de l'amélioration des processus de fabrication ou de l'utilisation de machines-outils novatrices, la réussite est fulgurante².

Députés et sénateurs républicains et conservateurs, issus des mêmes familles, forment un groupe puissant, au sein duquel de subtiles stratégies matrimoniales sont mises en place. Personne ne remet véritablement en cause l'existence de telles stratégies parmi les familles notables. Gabriel de Broglie, dans son essai historique sur *Le XIX^e siècle*,³ en fait l'élément essentiel du mariage bourgeois. Théodore Zeldin affirme même que « c'est, pour la bourgeoisie, la plus grande opération financière de leur vie⁴ ».

La noblesse nordiste, souvent récente, ne peut guère prétendre aux unions princières ou ducales. Elle essaime à tous vents, y compris dans les milieux roturiers, pourvu qu'ils soient très fortunés. Certains

¹ Edna Hindie Lemay, *op. cit.*

² Kolb-Bernard, Le Gavrian, Renard, Fiévet...

³ Gabriel de Broglie, *Le XIX^e siècle. L'éclat et le déclin de la France*. Paris, Perrin, 1995.

⁴ Théodore Zeldin, *Histoire des passions françaises 1848-1945*, Paris, Le Seuil, 1978, 5 tomes.

milieux pratiquent une endogamie forcenée. Il en est ainsi des notariats de Valenciennes et de Lille qui fusionnent et re-fusionnent à l'infini avec les milieux bancaires pour ne former qu'un immense réseau d'intérêts.

Si beaucoup d'élus appartiennent à la bourgeoisie diplômée, davantage encore sont propriétaires de moyens de production. L'image habituelle de parlementaires éloignés du substrat économique, avocats bavards et oiseux, est à nuancer singulièrement.

Dans les rangs des beaux-parents, l'énorme proportion de négociants, d'industriels, de financiers, de propriétaires fonciers ou immobiliers, de fabricants ou de marchand de laines corrobore le trait précédent. Plusieurs alliances concernent plus précisément le secteur bancaire et l'administration de grandes sociétés financières ou industrielles¹.

Ces exemples démontrent l'extraordinaire stabilité, mais aussi la formidable vitalité de ces élites. Par delà les clivages, elles ont tissé, au fil des ans et des mariages, de solides réseaux qui entérinent, à bien des égards, la fusion des élites tant foncières qu'industrielles tant nobles que roturières, ou encore tant diplômées qu'économiques.

La novation ne se situe pas dans l'émergence – *ex nihilo* – de nouvelles élites mais bien plus dans la fusion graduelle d'élites déjà pré-existantes à l'aube du siècle. Certes, certaines ne détenaient alors qu'une infime parcelle de cette notabilité, mais jamais on ne constate que l'un des membres de ces masses anonymes et pléthoriques de manouvriers de la fin du XVIII^e siècle soit l'ancêtre de l'un des élus de la décennie « quatre-vingts ».

II. Unité de fortunes : les leviers économiques

La faible inflation² des années 1875-1914 permet la comparaison précise des patrimoines des élus. L'échantillon qui concerne 29 successions sur 52 est plutôt équilibré et comprend 16 républicains et 13 conservateurs.

¹ C'est le cas de Martimprey, Plichon, Thellier de Poncheville, Kolb-Bernard,...

² L'inflation demeure faible jusqu'en 1910.

Indice des prix de la Statistique Générale de la France, baptisé indice SGF-Fontaine, base 100 en 1900

1870 : 110 1875 : 109 1880 : 119 1885 : 110 1890 : 108 895 : 102

1900 : 100 1905 : 95 1910 : 103 1910-14 : + 15 % 1914-19 : + 153 %

Le patrimoine est très important. Aucun n'est inférieur à 125 000 F.¹, et la valeur moyenne dépasse 850 000 F.². À ce stade, ce n'est plus de l'aisance, c'est véritablement de la fortune. Si le patrimoine républicain s'avère moindre, la valeur en demeure considérable.

Deux députés conservateurs, Le Gavrian et des Rotours, sont à la tête d'une fortune de près de 4 millions de F., industrielle dans le premier cas, foncière dans l'autre. Tandis que le patrimoine du général de Frescheville, essentiellement foncier, avoisine 725 000 F., la fortune de deux républicains – l'industriel et importateur de bois Trystram et le maître-brasseur Dutilleul – approche les deux millions de F. Quant aux républicains Wallon et Girard, leur patrimoine est de l'ordre du million de F.

Le cas du sénateur Fiévet illustre toute la difficulté de cerner le statut d'exploitant agricole. Ici, l'agriculteur relève plus du capitaine d'industrie que du fermier local.

¹ Annuaire rétrospectif de l'I.N.S.E.E. : De 1870 à 1914, les prix de détail, très stables, augmentent de 13.6 % en 44 ans. Il est possible, mais avec une extrême prudence, en se contentant d'ordres de grandeur, de transformer les francs 1870-1890 en appliquant un coefficient de 18 pour obtenir un résultat en francs de l'an 2000, un coefficient de 2.75 pour un résultat en €. 125 000 F. de 1880 correspondraient à un actif successoral dépassant 2 000 000 F. (an 2000), soit 300 000 €.

²

Éléments statistiques sur les niveaux de fortune des parlementaires du Nord

	Conservateurs	Républicains	Ensemble
Minimum	36 047	30 680	30 680
Quartile 1	502 334	156 289	172 447
Médiane/Quartile 2	695 937	309 466	661 664
Moyenne	1 180 621	577 416	910 219
Quartile 3	1 571 315	808 877	1 012 835
Maximum	3 860 662	2 106 605	3 860 662

**Comparaison des actifs successoraux des parlementaires :
Nord/ Aquitaine/ Seine**

	A	B	C	D	E	F
0 à 1 999 fr.	55,3 %			0 0 %		23
2 000 à 49 999 fr.		2		2 7 %	45 %	33 %
50 000 à 99 999 fr.				0 0 %		7 10 %
100 000 à 249 999 fr.	42,4 %	4	4	8 28 %		9 13 %
250 000 à 499 999 fr.		1	1	2 7 %	45 %	12 17 %
500 000 à 999 999 fr.		5	4	9 31 %		6 9 %
1 000 000 à 1 999 999 fr.			3	3 10 %		5 7 %
2 000 000 à 2 999 999 fr.	2,3 %	2	1	3 10 %	10 %	8
Plus de 3 000 000 fr.		2		2 7 %		11 %
				29		70

A : totalité des successions (France entière)

B : députés du Nord

C : sénateurs du Nord

D : parlementaires du Nord

E : élus aquitains (1870-1940) (cf. J. HERPIN)¹

F : élus de la Seine (1876-1918) (cf. A.-M. SOHN)²

¹ Sylvie Guillaume (dir.), « Comportements matrimoniaux et fortunes des parlementaires sous la Troisième République », *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la III^e République (1870-1940). Portrait de groupe*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995/

² Jean-Marie Mayeur, (dir.), *Les Parlementaires de la Seine sous la Troisième République. I. Études*, Paris, Universités Paris I et Paris IV, Publications de la Sorbonne, 2001.

L'analyse des patrimoines permet de dégager quelques tendances fortes.

Le mobilier traduit l'aisance, mais il y a peu de place pour l'ostentation¹. Les importantes liquidités détenues en espèces ou sur comptes-courants approchent la moitié de la valeur des biens immobiliers². Les actions, obligations et rentes représentent 43 % du patrimoine (près de 400 000 F.) et dépassent les actifs immobiliers de près de 150 000 F. Anne-Marie Sohn a constaté, chez les élus parisiens, la même fascination pour les placements mobiliers³.

À titre de comparaison, selon les calculs de Jean Estèbe⁴, le patrimoine moyen des ministres en poste vers 1870 avoisine le demi-million de F. Dès 1877, cette fortune décroît. Les ministres de la République sont bien moins riches que les parlementaires du Nord.

La comparaison avec l'Aquitaine⁵ et la Seine⁶ est aussi riche d'enseignements. Même si la prudence est de rigueur en raison de la comparaison de périodes divergentes, il n'existe aucune commune mesure entre les fortunes nordistes et celles de leurs collègues de la Seine, ou des cinq départements aquitains.

Les importantes fortunes personnelles des élus nordistes sont souvent complétées, par des participations dans les entreprises houillères, métallurgiques, bancaires et ferroviaires.

Le député et ministre Plichon, a baigné dans la mouvance saint-simonienne qui entend améliorer le sort de la classe ouvrière en mobilisant les capitaux inactifs vers le développement industriel. Dans une lettre édifiante, le Père Enfantin, promoteur de la doctrine, explique à Plichon comment gagner 3 à 400 000 F., en six mois, dans des opérations menées de concert avec les banquiers Rothschild et Laffitte.⁷

¹ Valeur moyenne du mobilier : 15 150 F.

² Liquidités : 103 558 F. / Biens immobiliers : 250 858 F. (123 663 F. de maisons et immeubles et 127 195 F. de biens fonciers)

³ Anne Marie Sohn, « La fortune des parlementaires de la Seine » dans Jean-Marie Mayeur (dir.), *Ibid.* p. 45-55.

⁴ Jean Estèbe, *Les Ministres de la République, (1871-1914)*, Paris, F.N.S.P., 1982.

⁵ Sylvie Guillaume (dir.), *Ibid.*

Médiane Lot-et-Garonne : 49 000 F. / Gironde : 88 000 F. / Dordogne : 105 000 F. / Basses-Pyrénées : 136 000 F. / Landes : 234 000 F. À titre comparatif, médiane Nord : 660 000F

⁶ Jean-Marie Mayeur (dir.), *Ibid.*

⁷ Marcel Émerit, *op. cit.*

Jean Garrigues a amplement développé la pratique généralisée de la spéculation et des pots-de-vin, durant le long passage de Christophle au Crédit Foncier. Rares sont ceux qui connaissent le lien qui unit le ministre nordiste de Marcère et Christophle, tous deux nés à Domfront,¹ tous deux appartenant au Cabinet Dufaure et dont les enfants, Renée et Georges, contractent alliance, en 1886.

Toujours à propos du Crédit Foncier, le député Soubeyran, puise généreusement dans les caisses de la banque pour réaliser divers placements spéculatifs. En 1894, alors que Soubeyran est incarcéré après l'écroulement de sa banque, la Sûreté générale note que les élus de Centre-gauche Bardoux et Marcère ne sont pas autrement rassurés².

En 1886, aux dires de la Préfecture de Police, « *certaines gros bonnets du parti opportuniste* » se partagent 9 millions de F. dans la revente frauduleuse de la Société des Fournitures Militaires à la maison Seillière. Koechlin, administrateur et actionnaire, fait partie des heureux bénéficiaires³.

Une autre affaire, dont les tenants et les aboutissants sont anciens, défraie la chronique judiciaire vers 1900. En juillet 1901, le notaire républicain Outters prend la fuite, laissant un passif supérieur à 2 millions de F.⁴. Le procès par contumace révèle des pratiques orchestrées dans les salons parisiens.

Outters affirme, dans une lettre, avoir été reçu fréquemment par Ferry qui l'aurait présenté à Christophle. Le gouverneur du Crédit Foncier fait entrer le jeune député dans divers conseils d'administration. Outters entre dans la Société Immobilière d'Algérie au passif abyssal. Pour faire plaisir, il achète 2 000 actions de la Rente Foncière. En échange, on lui promet le rachat rapide des actions ainsi que divers "cadeaux". De fait, ces actions ne furent jamais rachetées. Manipulé, Outters investit dans la Société pour l'Édition Nationale des Œuvres de Victor Hugo en pleine faillite. Alors qu'il a souscrit pour 25 000 F., un faux est fabriqué à hauteur de 400 000 F.

Afin d'éponger ses dettes, Outters commet alors divers faux en écriture et escroqueries. Mis en faillite, aux abois, il prend la fuite. Cette dramatique affaire cause le suicide de plusieurs clients. En fuite,

¹ Albert Silas Médéric Charles Christophle °1830 Domfront, fils d'Alexandre François, maire de Domfront (1826-30 et 1851-55). Émile Des Hayes de Marcère °1828 Domfront, fils posthume de Louis Émile, maire de Banvou (1826-27).

² Arch. Préf. Pol. Ba/1272 et Jean-Yves Mollier, *Le Scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991.

³ Arch. Préf. Pol. Ba/1131.

⁴ A. D. Nord 2U 1/463.

il tente d'atténuer sa responsabilité et incrimine Jules Ferry, l'entremetteur, mais surtout « tous ces vampires qui successivement l'ont dépouillé de tout avec une adresse consommée¹ ».

Condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, Outters, en fuite en Italie, n'a jamais été retrouvé².

La décennie n'est pas avare de scandales. En octobre 1888, le journal *La Presse* fait état de propos de Pierre Legrand sur les tripotages wilsoniens. Le ministre aurait dit : « Mais cela n'est rien à côté des tripotages de Rouvier et consorts. Si on vient à découvrir le pot aux roses, quel scandale en France ! » Sommé par ses collègues du cabinet Floquet de démentir, il obtempère dans les colonnes du *Figaro*³.

Un cliché veut que les élites économiques nordistes, majoritairement conservatrices, se soient désintéressées du champ politique⁴. La liste des mandats électifs détenus par les ascendants et collatéraux est trop impressionnante pour qu'on puisse adhérer à une telle assertion.

S'il est vrai qu'on ne trouve qu'occasionnellement des membres des grandes familles industrielles du Nord dans les cohortes parlementaires, un maire, un conseiller général, un député ou un sénateur figure toujours dans la proche parentèle. Au sein des lignées, il n'est pas rare de trouver des convictions politiques différentes. Mais indépendamment de celles-ci, les élites politiques nordistes se sont souvent confondues avec les élites économiques, défendant les mêmes valeurs et les mêmes intérêts, parce qu'issues des mêmes milieux. Le pouvoir politique confisqué est alors mis au service des intérêts économiques.

Le cas suivant est significatif. Même si la parenté ne saute pas aux yeux de prime abord, la famille des industriels Bigo-Danel est proche de celle du député Thellier de Poncheville. Les Bigo-Danel représentent les intérêts miniers et ferroviaires du département et entretiennent des relations privilégiées avec l'influente famille Bernard, au cœur de multiples réseaux politiques et économiques. La sœur de Thellier de Poncheville a épousé le petit-neveu de Léonard

¹ *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, n° 6260, 6261 et 6263 des 28 juillet, 1^{er} et 8 août 1901.

² La famille situe son décès à Florence.

³ Arch. Préf. Pol. Ba/1150.

⁴ Pierre Pouchain, *Les Maîtres du Nord du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.

Danel, maître imprimeur connu et réputé, mais aussi administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord et président du conseil d'administration des Mines de Lens.

Ceci n'est d'ailleurs pas une exclusive conservatrice. Le frère du républicain Masure est ingénieur civil et propriétaire d'une fabrique de papier à Thiers (Puy-de-Dôme). Enfin, la collusion entre milieux politiques et économiques semble permettre au républicain et ministre du Commerce Pierre Legrand de quadrupler la fortune paternelle¹.

Dans des propos rapportés, Mme Floquet, née Kestner, épouse du président du conseil, et tante par alliance de Jules Ferry, s'appuyant sur son expérience du monde politique, taxe les élus opportunistes de « noblesse républicaine ». Il ne nous appartient pas de faire l'exégèse des propos de Mme Floquet mais l'expression, assez heureuse, qualifie de manière saisissante la cohorte des élus républicains du Nord.

III. Unité de comportement : la prééminence du discours économique

Alors qu'on aurait pu escompter des comportements radicalement différents entre républicains et conservateurs nordistes, la réalité s'avère beaucoup plus nuancée. Leur implication dans le débat économique privilégie la défense des intérêts régionaux et départementaux. On peut même parler de connivence objective entre les conservateurs et l'importante fraction protectionniste des républicains.

Cette convergence s'appuie sur une volonté commune de mettre en place d'efficaces barrières douanières. Tous les traités de commerce sont vigoureusement combattus. Etre parlementaire nordiste, c'est faire vœu de protectionnisme. Le marché intérieur est une chasse gardée. Négocier est une preuve de faiblesse. Les droits protecteurs sont considérés comme l'arme unique lorsqu'un secteur d'activité est en crise. L'industriel Trystram, proche de la gauche radicale, veut défendre tous les métiers qui existent sur le sol français. Aucun ne doit disparaître. Aucun tarif d'assouplissement ne doit léser les producteurs hexagonaux, pas même le moindre « éleveur d'abeilles² ».

¹ A. D. Seine DQ8/1829 DQ7/12274.

² Arch. Nat. C/3393

L'argumentaire économique se veut aussi diplomatique et stratégique. La France est fort isolée sur la scène internationale. Les droits protecteurs doivent favoriser la « préférence nationale », thème récurrent et lancinant, scandé sur tous les modes. Les traités de commerce ne doivent plus « enchaîner la liberté du Parlement et entraver la légitime défense de notre production nationale contre la concurrence étrangère¹ ». L'autosuffisance économique revêt une dimension stratégique et patriotique.

L'arrogant et puissant voisin britannique qui n'a pas daigné renouveler son traité de commerce est vilipendé. L'anglophobie est massive, sauf au Centre-gauche. Thème également récurrent, les négociateurs des traités sont accusés de mener leurs tractations secrètement, sans concertation avec les milieux économiques régionaux.

Les élus nordistes sont particulièrement offensifs lorsque les traités incluent des articles qui ne concernent pas directement les échanges bilatéraux. Les importations indirectes – ces produits importés puis réexportés aussitôt pour bénéficier de tarifs privilégiés – sont traquées impitoyablement.

La Belgique est l'autre adversaire économique à abattre, car derrière elle se cachent l'Angleterre et l'Allemagne qui bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée. Le traité franco-belge est ratifié par une écrasante majorité de députés. Pourtant, parmi les 60 rares adversaires, se dresse la quasi-totalité des élus nordistes, toutes tendances politiques confondues.

Un autre traité de commerce est aussi âprement combattu. Parmi les nordistes, l'industriel Trystram, avec une obstination confinant à l'obsession, obtient de ses collègues de la commission une proposition de rejet du traité franco-hollandais.

Les élus nordistes ont bien conscience de l'internationalisation des circuits de production et d'échanges qu'il faut combattre et non pas accompagner. Maurice range l'instauration d'une union européenne douanière dans la classe des utopies.

L'instauration de surtaxes sur les blés américains et indiens participe de la même volonté nordiste. Tous adoptent l'augmentation des droits et seraient même prêts à les alourdir encore. Sous la législature 1885-89, la discussion est freinée. Les nordistes se heurtent

¹ *J. O. Documents parl. 4^e législature. Annexe n°817. 11 juin 1886. Rapport sommaire par M. Legrand (de Lecelles). La prise en considération de la proposition ouvre la voie à la non-ratification du traité.*

aux tenants du libre échange qui arguent du prix du pain et de la lutte contre la vie chère.

La France a également l'impérieuse nécessité d'exporter ses excédents sucriers, alors qu'elle subit de plein fouet la concurrence allemande, autrichienne et belge sur les marchés anglo-saxons, son traditionnel débouché. En 1882, les nordistes obtiennent l'augmentation de la surtaxe sur les sucres. Mais, en 1888, tous refusent la baisse des bonis de fabrication, entraînant un manque à gagner pour le budget de l'État. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes : alors que les nordistes réclament « des économies à outrance¹ », ils se dressent unanimement contre ce moyen de limiter le déficit budgétaire.

La lutte économique est aussi franco-française.

La rhétorique parlementaire met en évidence l'âpre opposition entre les milieux protectionnistes du Nord et ceux, plus puissants, acquis au libre-échange, à localiser sur un axe qui va de Paris aux ports de Rouen et du Havre, en passant par les zones d'aménagement de la Seine. Les nordistes perdent la bataille de la construction du nouveau canal de navigation de Lille à Paris. L'enjeu est pourtant d'importance. Il s'agit de barrer la route aux importations de charbons belges, anglais et allemands. La portion Janville-Paris est abandonnée dès la discussion à la Chambre, sur des considérations de justice distributive, pour ne pas attribuer à une même région des sommes trop considérables. Le Sénat bloque même la construction de la première portion. Le puissant *lobby* ferroviaire, dominé par les intérêts parisiens, concourt à cette mise au placard. Les votes nordistes traduisent l'habituel appui inconditionnel aux intérêts régionaux ou l'abstention de quelques républicains.

Le Nord subit également la jalousie des départements méridionaux, traditionnels bastions républicains. Les reproches sont vifs et fréquents. À leurs yeux, la République avantage les départements riches, même s'ils sont conservateurs, et délaisse les autres.

En définitive, les élus nordistes ont contribué à développer un système de pensée cohérent, basé sur l'autarcie, le repli et le recueillement, considérés comme les conditions de l'équilibre et de la richesse nationale. Ce splendide isolement à la française, propre à la quasi-totalité des conservateurs français, mais aussi à une grande partie des républicains nordistes, leur semble être l'unique et vraie

¹ *J. O. Débats parl. Chambre des Députés. 22 novembre 1886.*

réponse à la guerre économique qui sévit durement dans le monde occidental. Les débouchés sont intérieurs et le cheminement intellectuel du groupe protectionniste ignore toute stratégie de conquête des marchés extérieurs. Renoncer à cet isolement c'est prendre le risque d'être un jour à la merci des fournisseurs étrangers. Il faut donc que le travail national soit le fournisseur exclusif de l'alimentation française.

Par ailleurs, la communauté de pensée entre élus nordistes rivaux dépasse largement les questions économiques.

Les républicains traitent des questions religieuses avec circonspection. Il est exclu de heurter les consciences des électeurs. Dès lors, les républicains sont entravés par leur entreprise de séduction et de fidélisation d'un électorat versatile, en une terre fraîchement républicaine. En 1883, moins d'un élu républicain nordiste vote la suppression des crédits d'entretien de l'ambassade du Vatican.

Le thème de l'immigration fédère aussi les députés de tous bords. Il faut, d'une part, empêcher l'invasion toute pacifique des immigrés belges et d'autre part, octroyer généreusement, voire imposer la nationalité française aux populations belges vivant sur le territoire national. Les députés nordistes et leurs électeurs semblent ne plus tolérer qu'on puisse échapper au service militaire pour s'approprier les emplois régionaux et les cœurs des jeunes filles nordistes !

Les sénateurs ont une autre manière de voir. À l'exception de Testelin ou de Marcère, ils considèrent tous que l'octroi de la nationalité française est un immense honneur qu'il faut mériter.

L'affadissement des convictions passe aussi par la facile fusion des élites conservatrices. Légitimistes, orléanistes et bonapartistes fusionnent en un groupe conservateur. Raoul-Duval et le nordiste Lepoutre tentent de former un groupe républicain de Droite. L'expérience, un peu prématurée, avorte.

Les sensibilités politiques, à l'intérieur des clans, relèvent du pragmatisme et de l'opportunisme, au sens littéral des termes. Ce vif intérêt pour les questions douanières, agricoles et industrielles pose clairement la question des relations entre monde politique, patronat français et parlementaires nordistes qui, tout en étant des politiques, n'en sont pas moins administrateurs ou propriétaires d'entreprises.

Conclusion

Une tradition avérée veut que le Parlement ait été peuplé de juristes. Il serait naïf de croire que les juristes nordistes se soient contentés d'œuvrer dans leur sphère de compétence. Avocats et magistrats occupent souvent des fonctions économiques d'importance. Le plaideur fait bon ménage avec l'administrateur ou l'entrepreneur. Parfois même, l'avocat est homme d'affaires avisé ou entrepreneur audacieux. Il n'y a qu'un pas entre le monde du verbe, du geste et des effets de manche et celui des affaires, de l'usine ou de l'entreprise.

Y a-t-il un renouvellement des élites politiques durant les deux premières décennies de la Troisième République ? Assurément non !

Tout se passe même comme si les élites pré-révolutionnaires et celles issues de la Révolution continuaient à se partager le pouvoir en cooptant parfois un gendre ou l'époux d'une nièce pour pallier décès et absence d'héritier masculin. La cohésion familiale est à toute épreuve.

La cooptation permet d'associer d'autres familles d'élus, étendant ainsi l'aire de reconnaissance de la notabilité familiale. Enfin, de subtiles pratiques d'intégration permettent d'englober les élites diplômées, de formation essentiellement juridique.

De plus, le phénomène d'ascension doit être relativisé ! Certes, la fortune épouse les diplômés, mais les diplômés qui recherchent la fortune sont déjà issus de milieux plutôt aisés. Cet intérêt mutuel bien compris est le creuset de nombre de réussites politiques.

Malgré les modifications apportées aux conditions d'éligibilité ou de vote, tandis que la démocratie est réputée avancer à marche forcée, les élus du Nord n'ont appartenu pour leur plus grand nombre qu'à quelques familles : celles conduites, par leur noblesse ou leur enrichissement plus ou moins rapide, vers cet accaparement de l'espace et des fonctions politiques qui parfait encore davantage leur hégémonie et donc leur notabilité.

Du reste, à l'exception de divergences bien réelles sur la forme républicaine, monarchique, ou autoritaire du régime, existe-t-il, dans le Nord, à l'échelon du parlementaire de base, un important clivage idéologique entre conservateurs et républicains opportunistes ? À plusieurs égards, on peut en douter...